

## LA RESPONSABILITE CIVILE

- Elle vous protège si vous êtes responsable d'un accident dans votre établissement d'enseignement supérieur, pendant vos stages, vos activités sportives et dans le cadre de votre vie privée.
  
- Vous pouvez souscrire ce service auprès d'une mutuelle ou d'une assurance de votre choix.  
Vos contrats d'assurance (logement...) incluent parfois la responsabilité civile. Celle-ci doit préciser que la couverture s'étend aux stages dans le cadre de votre cursus universitaire, à l'étranger le cas échéant.